

**Délibération n°7**

*Objet : Emploi en Contrat  
d'Avenir*

*Date de convocation :*  
18/03/2009

*Date d'affichage :*  
18/03/2009

*Nombre de Membres  
en exercice :*  
34

*Nombre de présents :*  
27

*Nombre de votants :*  
27

L'an deux mille neuf,  
le 24 mars à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, LUENGO, PALMIE, TAURAN, Messieurs BENOIS, CAZOTTES, CHERON, GRIMAL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, M. MALMON Charles, MAUBERT, NOUGAYREDE, PAGES, PRADIN, QUET, RESONGLES, ROZES,

Mme JEAN suppléante de M. LEY, M. LABORIE suppléant de Mme PARCELLIER, Mme LANDE suppléante de M. GUTHMULLER, M. ANGLAS suppléant de M. CALVET.

Excusés : Mesdames KUHN, LAFARGUE, TAFOUREAU, VIDAL, Messieurs DUSSOUCHAUT, GIORDANA, PRAYSSAC.

Secrétaire de séance : Madame LUENGO

Monsieur le Président présente les principales caractéristiques du Contrat d'Avenir :

- contrat de travail à durée déterminée de 24 mois réservé au secteur non marchand avec un renouvellement possible dans la limite de 12 ou 36 mois,
- contrat à temps partiel de 26 heures par semaine,
- formation obligatoire à effectuer dans les 24 premiers mois,
- actions de suivi et de tutorat pendant le contrat.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de recruter une personne sous ce dispositif qui serait affectée au service technique.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

**Décide** de recruter un agent en Contrat d'Avenir à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 pour une durée de 2 ans renouvelable,

**Précise** que le contrat sera conclu pour une durée de 26 heures par semaine et sera rémunéré au SMIC horaire,

**Autorise** son Président à signer la convention avec l'Etat,

**Autorise** son Président à signer la convention avec le Conseil Général,

**Autorise** son Président à signer le contrat de travail correspondant,

**Autorise** son Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier,

**Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice en cours.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE